

Conclusion

Les spécificités locales entre représentations des acteurs et complexité des territoires ruraux en devenir

Mohamed Aderghal
Université Mohamed V,
LITOPAD,
Rabat

Didier Genin
IRD, Laboratoire
Population,
Environnement,
Développement, UMR151
AMU-IRD,
Marseille

Pierre-Antoine Landel
Université J. Fourier,
UMR PACTE,
Grenoble

Ce chapitre est paru dans :
Adeghal M., Genin D., Hanafi A., Landel P-A, Michon G. (2019).
L'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays
méditerranéens. Les Impromptus du LPED, n°5, Laboratoire
Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU – IRD),
Marseille, 399 p.

Les analyses des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens présentées dans cet ouvrage sont le résultat de travaux menés dans le cadre d'un projet qui a réuni plusieurs chercheurs issus des différentes disciplines des sciences sociales et de la nature. Elles sont la preuve de l'aboutissement d'un travail collectif présenté dès le départ comme un défi à relever. La problématique abordée se présentait comme difficile à appréhender de par sa transversalité. Le référentiel conceptuel restait instable et perçu de manière différenciée par les équipes et chercheurs impliqués. D'autres difficultés étaient aussi liées à la trajectoire des notions fondatrices du projet, telle que spécificité, terroir, territoire, arrière-pays, savoir local, patrimoine, etc. Elles ont eu droit de cité dans les champs de la recherche pour le développement, d'abord dans le contexte des pays du Nord, représentés ici par la France, avant d'être transférés au Sud pour rendre compte de réalités, que nous ne dirons pas décalées par rapport au Nord, mais différentes par leur historicité. Ce sont des notions qui traversent le discours des politiques, des médias et aussi des acteurs de la société civile. Elles sont aujourd'hui passées dans le langage commun, ce qui rend difficile l'œuvre du scientifique qui chercherait à s'en démarquer.

Il s'agissait, dans ce projet, de produire une connaissance avec suffisamment de distance par rapport aux idées reçues, de lever la confusion sur les catégories d'analyse ayant depuis toujours été usitées pour parler et qualifier des espaces d'arrière-pays. Autrement dit, aller à contre courant d'un discours disqualifiant toute une partie de la géographie des pays du pourtour de la

méditerranée, des espaces en creux opposés à des espaces prospères, stigmatisés par le retard économique, la fragilité environnementale, la pauvreté.

Le doute de départ sur l'efficacité de la terminologie mobilisée est doublé d'une précaution dans le choix des objets à analyser et des terrains où les recherches seraient menées. Parler des spécificités locales pour rendre compte des dynamiques territoriales, voire du développement local, fait courir le risque au chercheur d'assimiler une sensibilité à la singularité d'un paysage ou d'une pratique à un processus de fond qui ébranle les structures et met tout un système rural sur la voie d'un changement social.

La spécificité reste dépendante des représentations des acteurs, et constitue une réalité difficile à objectiver, si elle est isolée des faits socio-géographiques, environnementaux et politiques qui conjointement l'englobent, et si elle n'est pas perçue comme étant l'aboutissement d'un processus de construction sociale inscrit dans la durée. Elle est une construction menée par des sociétés paysannes en devenir et dont témoignent les paysages en recomposition permanente (Hubscher, 1999)¹.

Les différentes contributions se sont intéressées aux rapports complexes que les sociétés entretiennent avec les ressources de leur milieu, qu'elles territorialisent selon les modalités qu'offrent conjointement la nature et la culture (De Fomel et Lemieux, 2008)². Elles développent en fait des postures, plus ou moins explicitées, pour interpréter ce processus à travers les dynamiques observées dans les milieux ruraux, selon des schémas d'analyse qui ne se réfèrent pas tous

¹ Hubscher R., 1999 : Ruralia n° 1999-04, Varia.

² Fomel (de) M., Lemieux C. (ss la dir.). Naturalisme Versus Constructivisme ? Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Collection Enquêtes.

I. L'autonomie dans l'action des communautés est elle un facteur de réussite ?

aux mêmes paradigmes, mais que l'on peut inscrire par convenance épistémologique, dans le registre constructiviste, puisque généralement les objets étudiés, tout en étant issus de la nature, sont soumis à un travail de catégorisation mené par les sociétés.

Les démarches sont réflexives. Elles procèdent de l'interprétation d'un matériau empirique souvent collecté par voie qualitative, laissant la plus grande place aux entretiens et observations participantes. Mais plus qu'un assemblage en silos de cas isolés, les études présentées s'appuient sur des questionnements communs, des échanges et des regards croisés³, sans aller jusqu'à prétendre à une montée en généralité et parler d'un processus commun aux arrière-pays méditerranéens.

Elles ont aussi révélé les principaux écueils qui empêchent les processus de spécification enclenchés d'aboutir, autrement dit d'avoir des résultats qui peuvent être interprétés comme étant un pas en avant sur la trajectoire du développement local. On peut classer ces écueils en trois types : celui de la durabilité environnementale et économique de la spécificité, celui de sa transmission intergénérationnelle et intercommunautaire, via les savoir faire, et enfin celui de la capture du processus par les politiques et les acteurs dominant le marché.

Les cas présentés retracent les trajectoires de produits, éléments issus des socio-écosystèmes, sur lesquels sont projetés des représentations qui en font une spécificité. L'effet ne se matérialise pas seulement à travers une valorisation économique mais également, dans certains cas, par des transformations fondamentales qui marquent

les paysages, et restaurent la biodiversité. Mais les différentes situations révèlent selon l'échelle considérée des processus différents, et des nuances quant à l'aboutissement du processus de spécification.

Dans les montagnes, l'action des communautés locales sur leur milieu et les pratiques qu'elles développent, contribuent à l'émergence de terroirs spécifiques. Ces derniers se distinguent par une singularité paysagère appuyée sur des éléments endémiques de l'écosystème, des produits rentrant traditionnellement dans la composition du système agropastoral, ou introduits par des acteurs novateurs. Le rapport entretenu avec le produit qui fait spécificité du terroir ne signifie pas toujours l'existence d'un processus de spécification visant à le faire rentrer dans des dynamiques territoriales plus intégrées aux dynamiques nationales ou internationales (Genin & Alifriqui)⁴. Dans d'autres cas, on peut se demander si la création de paysages particuliers, pouvant présenter des intérêts écologiques et économiques résultant d'une « mise en spécificité » du territoire, correspondent vraiment à une volonté réelle et maîtrisée des populations locales qui la mettent en œuvre (Genin et al.)⁵. En fait, les processus décrits dans l'ouvrage permettent de s'interroger sur ce qui est mis derrière la notion de communauté à chaque fois qu'il y est fait référence pour discuter de la réussite ou de l'échec de cette mise en spécification. La communauté locale, confondue avec une paysannerie villageoise, peut être à l'origine de l'émergence d'une spécificité sans être en mesure – ou d'avoir la volonté – d'aller au-delà en ayant l'intentionnalité d'y voir un

vecteur d'ouverture sur le marché, et/ou de développement de son territoire (Genin et Alifriqui). Cette communauté peut être réinventée, après être tombée en désuétude pour organiser une réaction contre un agent externe convoitant la ressource faisant spécificité. Cette réinvention de la communauté peut se baser sur un collectif d'exploitants forestiers dans le cas du Zgougou dans le Tell tunisien (Ayari), ou du lavandin dans le pays d'Oulmes (Aderghal et al.)⁶. La communauté peut être traversée par des conflits qui la fragmentent et l'affaiblissent devant le pouvoir de l'administration, et qui lui font perdre toute maîtrise de son territoire (Chatibi et al.).

Le poids politique des communautés, le degré d'autonomie dont elles jouissent vis-à-vis du centralisme bureaucratique et de l'emprise des entreprises privées, apparaît comme fondamental pour expliquer le devenir des processus de spécification. Le cas réussi présenté dans la réserve de cèdre de Chouf apparaît comme étant l'œuvre d'une action collective menée par les acteurs producteurs et consommateurs, autour de produits ancrés. Elle constitue le résultat d'une convergence de facteurs qui renvoient aux savoir-faire des producteurs, des acteurs du territoire, et surtout à l'organisation communautaire forte (Fares et Michon)⁷. On se demande, cependant, si derrière la réussite de cet exemple dans un contexte pourtant marqué par la guerre, il n'y a pas un

3 Ils ont fait l'objet de deux séminaires spécifiques autour de la notion d'ancrage territorial et d'une recherche de définition commune des spécificités locales.

4 Didier Genin & Mohamed Alifriqui. « Les parcs agroforestiers à frêne dimorphe des Aït M'hamed (Haut Atlas central) : une spécificité locale bien gardée ».

5 Didier Genin, Mohamed Alifriqui, Miguel Genin. « L'émergence de la culture du figuier de Barbarie en zone pré-saharienne marocaine (Région de Sbouya-Sidi Ifni): incidences paysagères et socio-territoriales ».

6 cf Infra : Mohamed Aderghal, Bouchra Karroud et Geneviève Michon. « Le lavandin à Oulmes (plateau central marocain). La trajectoire perturbée d'une spécificité en construction ».

7 Amani Fares, Geneviève Michon. « Au pays du cèdre, l'ancrage territorial ravive le local. Cas de la Réserve de cèdres du Chouf ».

8 Ghada S., 2011 : « Les enjeux du patrimoine au Liban Baalbek : quelles échelles pour quel patrimoine ? ». Thèse de doctorat, Université de Lyon 2, 320 p.

lien à faire avec le niveau d'autonomie de la communauté vis-à-vis de l'État central et avec la prégnance d'un sentiment identitaire. Le tout permettant la reproduction de rapports sociaux de domination traditionnels par des chefs de communautés qui contrôlent la mobilisation et la maîtrise de l'organisation collective autour d'un développement du territoire local⁹.

I.1 La spécification et l'ancrage territorial peuvent-ils être le fait des entreprises privées ?

Les produits mis en spécificité sont aussi la manifestation d'une révélation due à l'action d'agents externes, souvent des entreprises privées. Cette action s'appuie sur une logique du gain, et dans certains cas, peut comporter aussi une dimension de recherche d'un ancrage territorial. C'est le cas dans la vallée de la Drome, où des entreprises de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, parties du local, ont vite cherché – concurrence oblige – à se libérer de la contrainte de la dépendance au collectif. Elles ont chacune cherché à cultiver l'image de leur territoire de production, à en soigner la réputation dans les domaines de l'extraction végétale, de la cosmétique et de la phytothérapie et par conséquent y insuffler une dynamique qui se matérialise par des agencements révélant « un fonctionnement territorial au centre d'un réseau de relations articulant différents lieux et différentes échelles » (Duffaud-Prévoist)⁹.

L'implication des entreprises privées dans l'exploitation d'un produit qui fait spécificité peut aller dans le sens d'une extraversion de l'économie du territoire considéré. C'est le cas de la rose du Mgoun, produit sur lequel il y a eu un investissement d'acteurs locaux pour en faire une spécificité porteuse de l'image du territoire, qui se trouve pervertie, d'une part, par le contrôle de la production par les sociétés privées dépourvue d'ancrage au niveau local, au-delà de leur espace de production (exploitation et usine) et, d'autre part, par la prolifération du commerce des faux produits dérivés de la rose, d'origine chimique, fabriqués sur place ou importés de Casablanca (Michon et al.)¹⁰. La manifestation annuelle du festival de la rose du Mgoun, devenue un événement dans l'agenda des décideurs, a perdu de sa consistance identitaire et de sa fonction d'animation du territoire. Dans les deux contextes, vallée de la Drome et vallée du Mgoun, l'économie est soumise aux mêmes contingences ultralibérales. Mais contrairement à Biovallée où « l'ancrage résulte de la force du lieu et de son insertion renouvelée dans la mondialisation », pour la rose du Mgoun, la société locale a perdu son emprise sur le territoire, laissant la part belle aux entreprises privées pour orienter la rose et ses produits vers l'industrie du cosmétique de luxe, perdant chemin faisant, toute référence au territoire qui la produit.

I.2 Spécification, patrimonialisation et territorialisation, de nouvelles formes de résilience des territoires ruraux

Au nord comme au sud de la Méditerranée, les sociétés locales dans les régions, excentriques et marginales, n'ont pas toutes les mêmes capacités à résister aux effets destructeurs du marché, et à disposer d'une marge de manœuvre pour dépasser les crises de conjoncture qui peuvent devenir structurelles. Pour preuve, le différentiel en termes de densité de peuplement rural entre le Maghreb et les pays européens reste significatif. Mais au Nord comme au Sud, les cas étudiés soulignent la possibilité d'une dynamique de reprise rurale locale attribuée à la présence de combinaisons où sont associés des processus de spécification, patrimonialisation et territorialisation. Une combinaison qui prend du sens dans le cas des terrasses ardéchoises et cévenoles, dans la mesure où l'émergence d'une conscience du local est appuyée par une coordination entre décideurs politiques et acteurs locaux. En Ardèche et dans les Cévennes, les terrasses, à l'abandon durant plusieurs décennies, retrouvent un renouveau, en tant que milieu singulier favorable au développement de certains produits spécifiques. Mais la combinaison du lieu et du produit n'aboutit pas partout à un ancrage territorial, ce qui est vrai pour des produits comme l'oignon

doux des Cévennes et le vin de Chatus ne l'est pas pour d'autres produits soumis à des processus de banalisation, rompant dans leur production avec la référence au lieu et aux pratiques locales (Landel)¹¹. L'ancrage territorial peut, toutefois, être réinventé sous l'impulsion de synergie créée entre la patrimonialisation, la spécification et la territorialisation de plusieurs produits. Il y a là une référence forte à la terrasse comme objet patrimonial, ainsi qu'aux produits qui font spécificité qui lui sont liées.

Cette prise de conscience de la nécessité de requalifier une ressource somme toute « banale », on la retrouve développée en Corse autour du Maquis (Sorba et al.)¹². Élément du système agrosylvopastoral traditionnel et composante d'un paysage bioculturel pendant longtemps abandonné, le maquis est actuellement objet de nouvelles représentations et qualifications. Sa valorisation en tant que spécificité se trouve confrontée à la divergence des intérêts des acteurs. Certains ne reconnaissent pas l'historicité du maquis et, du point de vue de sa construction sociale, lui dénie un rapport avec l'élevage caprin. La patrimonialisation serait sélective et dominée par le naturalisme des politiques environnementales, lesquelles verraient dans les territoires historiques de simples espaces à protéger et à mettre en valeur selon les normes des projets imposés par le haut.

Si certains arrière-pays, grâce à l'initiative consciente d'acteurs locaux, se sont trouvés engagés dans cette voie, d'autres y ont été conduits par les pouvoirs publics dans le cadre d'une nouvelle orientation de la politique de développement agricole et rural.

⁹ Marie-Laure Duffaud-Prevost. « L'ancrage territorial de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme (Biovallée) ».

¹⁰ Geneviève Michon, Mohamed Aderghal, Mohamed Berriane, Pierre-Antoine Landel. « La rose du Mgoun : un bon exemple pour réfléchir les relations entre ancrage, patrimonialisation et banalisation ».

¹¹ Pierre-Antoine Landel. « Les terrasses ardéchoises et cévenoles, milieux ancreurs des spécificités locales ».

¹² Jean-Michel Sorba, Geneviève Michon. « Le marché peut-il devenir une ressource pour l'ancrage territorial des productions locales ? Les enseignements des foires à thème de Corse et du Maroc ».

II. Mise sur le marché et capture de la spécificité

L'artisanat du tapis dans le sud-est tunisien, longtemps animé et renouvelé grâce à la demande touristique, se trouve soumis aux conséquences de l'effondrement du tourisme au lendemain de la révolution (Hanafi)¹³. Ne trouvant pas de ressorts de résilience dans le système agropastoral, miné par des détériorations de tout genre, on assiste à une sorte de réorganisation du secteur, faisant appel à l'innovation sociale de l'organisation des femmes dans des coopératives impulsée par l'État et les organismes internationaux. Mais dans quelle mesure ces coopératives sont-elles dotées en moyens qui leur permettent de maîtriser la filière et de résister à la déprédation des entreprises privées. L'analyse du cas du figuier de barbarie dans les Ait Baamran (Aderghal et al.)¹⁴, montre que si les coopératives sont impliquées dans la production et mobilisent le savoir faire des membres pour asseoir la qualification de la ressource, leur maîtrise du territoire demeure faible, dans le sens où la prise de décision sur son devenir leur échappe.

La conjonction spécificité, patrimoine et territoire trouve une expression relativement achevée dans le cas des espaces hydrauliques où les aménagements, matérialisés par des paysages caractéristiques, ont un prolongement dans l'organisation politique et institutionnelle de la société (Ruf et Mahdane)¹⁵. La ressource eau comporte un enjeu stratégique, compte tenu de son caractère vital, qui lui confère un rôle économique et sociopolitique à différents niveaux. Le processus de sa patrimonialisation est historique, mais change de forme selon les

époques. Il se déploie actuellement en mettant en concurrence diverses représentations de l'eau dans sa matérialité de ressource soumise à de multiples usages, et de son immatérialité de support de civilisation. C'est aussi un processus qui se déploie avec une expression plus marquée de la logique du pouvoir, allant dans le sens, sous l'effet de l'action publique, du déclassement des sociétés locales qui ont fait de la maîtrise de l'eau un facteur essentiel de résilience face aux crises. La patrimonialisation à travers la mise en musée permet de replacer la question sur un autre registre qui dépasse la simple qualification d'une ressource à des fins de développement durable. Le concept du musée de l'eau à Marrakech participerait d'une mise en scène de ce qu' a été la civilisation hydraulique, sur la base d'une construction savante, conçue par des chercheurs et des acteurs politiques, et désincarnée des réalités sociales qui l'ont produite. La spécificité est donnée à voir aux visiteurs, pour les besoins d'une pédagogie environnementale, dans un discours qui retrace l'histoire de sa mise en territoire, et qu'émaillent des signes et des symboles porteurs d'une représentation idyllique qui se veut politiquement neutre.

Dans plusieurs cas, la spécificité tient à une ressource préexistante dans la nature sur laquelle sont projetés des savoir-faire qui façonnent sa naturalité et lui associent une touche culturelle. Mise sur le marché après transformation ou maintenue dans sa fonction économique de subsistance, la ressource remodelée peut donner lieu à un processus de spécification ou lui échapper. Ce passage est conditionné par l'intérêt que peut susciter la ressource spécifique aux yeux d'acteurs capables de la porter et de l'enrichir par l'ajout d'une valeur inconnue pour ceux qui l'ont érigée en spécificité. Cette idée d'enrichissement, importante pour la génération d'une valeur substantielle, suppose que la ressource soit perçue comme pouvant être transformée en produit de luxe, dans le cas de la rose, de l'argan ou du safran, de la lavande. Ce qui suppose l'ouverture de la société locale et de son économie, et fait courir le risque de capture de la valeur issue de la spécificité au profit d'acteurs plus disposés à tirer parti de cette valorisation. Dans tous les cas où la reconnaissance d'une spécificité est suivie d'une mise sur le marché sont relevés des mises en relation des exploitants avec des commerçants et des intermédiaires qui ne jouent pas en faveur des exploitants. Cette capture génère le désancrage de la spécificité et sa banalisation si l'intérêt suscité par la spécificité ne donne pas lieu, en contrepartie, à une organisation des producteurs pour se fortifier contre la main mise externe et l'extraversion d'une richesse locale (Boltanski et Arneaud, 2017) . Dans un autre registre, l'émergence de

foires et marchés locaux organisés autour de certains produits laisse penser aussi à un prolongement de la spécification et son ancrage territorial au-delà du bassin de production. Mais encore faut-il que ces marchés soient soumis à une « gouvernance régulée par d'autres forces que celles exclusives de la sphère productive et du marché global » (Sorba et al.) et que la relation qui met en rapport producteur et consommateur soit inscrite dans une démarche qui revoie sous un autre angle l'articulation arrière-pays/métropole.

13 Ali Hanafi : « Valorisation des produits pastoraux dans les arrière-pays arides méditerranéens entre mythe et réalité. Cas de la laine de mouton dans les Matmata (sud-est tunisien) ».

14 Mohamed Aderghal, Majda Morrou, Clotilde Cardon, Antonin Adam, Geneviève Michon, Bruno Romagny. « Y'a-t-il un processus de construction d'une spécificité territoriale autour du figuier de barbarie dans l'arrière-pays de sidi Ifni ? ».

15 Thierry Ruf, Mohamed Mahdane. « Les spécificités des territoires hydrauliques des arrière pays méditerranéens et leurs contributions éventuelles au développement local durable ».

16 Boltanski L, Esquerre A, 2017 : Enrichissement, une critique de la marchandise, Gallimard, nrf. Essais.
17 Jean-Michel Sorba, Geneviève Michon. « Controverses sur la nature du maquis et sur ses qualifications en ressource pastorale ».

III. Quel développement local derrière les spécificités locales

Le modèle de développement sur lequel s'appuie le discours autour des processus de spécification, patrimonialisation et territorialisation se veut alternatif. Il constituerait une réponse au modèle dominant consacré par l'agriculture conventionnelle et l'économie capitaliste. Longtemps laissées pour compte, les régions concernées par ce « modèle alternatif » ont surgi comme composantes des politiques publiques, PAC européenne ou Plan Maroc Vert, qui se sont emparées des concepts et les ont traduits en dispositifs d'action. Or les résultats issus des cas analysés laissent dubitatifs sur l'efficacité des moyens mis en œuvre. S'agissant du développement, on ne peut pas écarter les problèmes liés à la capacité compétitive des régions concernées sur les marchés des produits agricoles. Une sorte de garantie est trouvée dans la labellisation et les signes distinctifs, qui donne à la spécificité non reproductible la fonction de messagère de l'image de tout un territoire, mais sans que l'équilibre soit toujours trouvé, entre le niveau d'interventionnisme de l'État, dans l'imposition des normes, et le niveau d'autonomie des producteurs locaux (Dubeuf)¹⁸. La question de la gouvernance est aussi posée dans des termes qui, sans ôter à l'État son rôle de régulation, suggèrent une meilleure participation des parties prenantes par la voie de la concertation, voire de la délibération, aux affaires du territoire et de son développement (Elloumi)¹⁹, dont les modalités et l'équité réelle restent à définir.

18 Jean-Pierre Dubeuf. « Les spécificités locales et l'action publique dans les arrière-pays méditerranéens : logique de muséification, mise en scène ou levier de développement ? ».

19 Mohamed Elloumi. « Le développement territorial comme alternative pour les régions marginales en Tunisie, entre mythe et réalité ».